



MESURES SANITAIRES SALONS DES VINS DES VIGNERONS INDEPENDANTS

1- Le pass sanitaire est obligatoire et se définit par :

- Le schéma complet de **VACCINATION** :
 - 2 doses + 7 jours pour AstraZeneca, PFIZER et Moderna
 - 1 seule dose + 28 jours pour le seul Johnson et Johnson
 - 1 seule dose + 1 certificat de positivité au covid +7 jours

OU

- **UN TEST négatif de moins de 72h** PCR, antigénique (les autotests ne sont plus valables)

OU

- Le résultat d'un TEST (RT-PCR ou antigénique) **POSITIF attestant du rétablissement de la Covid**, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

VOUS DEVREZ PRESENTER UN JUSTIFICATIF PAPIER OU NUMERIQUE

**ET SI L'UN DE CES SUPPORTS N'EST PAS VALIDE AU MOMENT DE LA VERIFICATION,
L'ACCES AU SALON VOUS SERA REFUSE**

2- Le port du masque est obligatoire entre les dégustations

Munissez-vous de votre masque. Conservez-le sur votre bouche et nez entre les dégustations.

3- Le respect des gestes barrières est toujours de rigueur

Evitez les embrassades, lavez-vous régulièrement les mains et conservez une distance entre chacun.